

AVIS PRATIQUES

1/Informations générales à l'établissement pour la rentrée 2021-2022

Date de rentrée :

- Pour les élèves des classes **Maternelles** et **Primaires** : **Jeudi 2 septembre 2021 à 09h00.**

- Pour les élèves des classes de **6^{ème}** : **Jeudi 2 septembre 2021 à 09h30.**

- Pour les élèves des classes de **5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}** : **vendredi 3 septembre 2021 à 08h55.**

A noter : les 6^{ème} n'auront pas classe ce jour là, un accueil est possible sur demande écrite à la Vie Scolaire.

Réouverture des bureaux :

Mardi 24 août 2021 à 8h

Téléphone / mail du secrétariat : 05.61.86.00.11 (choix n°1) - clg@lasalle-pibrac.net

Entrées et sorties :

L'établissement **ouvre ses portes à 07h45 et ferme à 18h45**, en dehors de ces horaires la surveillance n'est pas assurée.

	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
Accès Piéton Pour les élèves de l'école* Route de Toulouse	7h45-09h05/12h00-12h15/13h40-14h/16h30-17h45	07h45-09h05 11h45 uniquement pour les maternelles 12h00-12h30
Accès piéton Pour les élèves du collège* 20 Rue des Frères	07h45-08h55/12h00-12h15/13h00-13h15 16h25-16h35 et 17h20-17h45 En dehors de ces horaires et jusqu'à 18h30 accès par interphone	07h45-08h55/ 12h00-12h30 En dehors de ces horaires et jusqu'à 12h30 accès par interphone

*Sauf pour les fratries

A noter : **L'accès au secrétariat se fait uniquement par la Rue des Frères.**

La circulation des véhicules est interdite dans l'établissement, les deux roues doivent utiliser les parcs rue des Frères ou route de Toulouse. Il est prudent de se munir d'un antivol, l'assurance de l'établissement ne prend pas en charge le vol ou les dégradations.

Transports scolaires :

L'établissement assure un service de transport **payant** dès la rentrée. 5 circuits sont assurés par les sociétés FAUR et NEGOTI, **compagnies privées**. Pour plus d'informations sur les horaires et les arrêts, merci de vous rendre sur le site internet de l'établissement : www.lasalle-pibrac.fr rubrique « Transports ». Pour les aspects administratifs voir le document joint, à défaut contacter le secrétariat au 05.61.86.00.11.

- La carte de transport : l'inscription se fait **OBLIGATOIREMENT** sur le site du Conseil Départemental www.haute-garonne.fr pour les **élèves abonnés uniquement**. Pour les élèves occasionnels, vous pouvez acheter des tickets au secrétariat.

- Le service est assuré tous les jours de la semaine avec départ le soir de l'établissement à 17h30 sauf le mercredi à 12h00.

- Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année en fonction des travaux, du trafic ou tout autre dysfonctionnement constaté. Il est recommandé à chacun d'être présent 10mn avant l'horaire de référence.

La restauration :

Elle est assurée tous les jours par la société ELIOR, y compris le mercredi, et fonctionne sous forme de self à partir du CP, les maternelles étant servis à table.

Les repas peuvent être payés à l'abonnement (demi-pension facturée sur la note de frais de début d'année) ou occasionnellement. Dans ce dernier cas, **ils doivent être payés avant d'être consommés**. Vous pouvez régler les repas de vos enfants directement sur Ecole Directe ou au secrétariat (de préférence le matin de 08h00 à 10h00).

Une carte de self est donnée en début d'année à chaque élève, elle est obligatoire. Toute carte perdue ou cassée est à renouveler, son coût est de 5 euros.

Assurance scolaire : Dès la rentrée, chaque famille doit impérativement :

- **Si elle demande l'adhésion à l'assurance scolaire « Individuelle accident » de l'établissement** (Assurances F.E.C) : nous **remettre la demande d'adhésion** ainsi que **sa propre attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant chaque enfant**.

Une attestation d'assurance scolaire « individuelle accident » valable pour l'année scolaire lui sera remise ensuite.

- **Si elle est assurée auprès d'une autre compagnie pour le risque « individuelle accident »** : nous **remettre une attestation d'assurance scolaire** qui précise que l'enfant est couvert en **individuelle accident ET en responsabilité civile**. Si les 2 risques sont assurés dans des compagnies différentes, il faudra bien sûr fournir 2 attestations.

Dans un cas comme dans l'autre, l'ensemble est à remettre avec la fiche bleue comptabilité de l'établissement.

Ecole directe : Ecole Directe est **un espace en ligne sécurisé** proposé par l'établissement à chaque famille pour suivre la scolarité de son enfant (notes, vie scolaire, comptabilité, documents en ligne...). Cette plateforme est **accessible via un identifiant et un mot de passe distribués à la rentrée aux nouvelles familles. Une famille garde ses codes durant toute la scolarité**. Vous recevez sur vos boîte mails des notifications, s'il y a des pièces jointes, il faut pour les ouvrir se connecter à Ecole Directe.

Les enfants (pour le collège) y ont également accès, avec un compte spécifique, pour consulter les devoirs, accéder à leur note,...

Les fonctionnalités n'étant pas les mêmes pour les familles et les enfants, **il est impératif d'ouvrir les 2 espaces (famille et élève)**.

2/Informations et consignes spécifiques en Maternelle et Primaire :

Conformément aux dispositions ministérielles, tous les élèves travaillent **24 heures par semaine**. Les activités complémentaires seront organisées entre 13h et 14h, et une étude est organisée de 16h40 à 17h20, les informations seront données à la rentrée.

Les horaires scolaires :

Matin : 08h55 - 12h00 Après-midi : 14h - 16h30

Sortie à 12h00 le mercredi

Organisation :

6 classes maternelles – 15 classes primaires et 1 classe d'adaptation et de soutien (réseau d'aide).

Pour suivre le travail de leurs enfants, les parents disposent du cahier de correspondance, du cahier de devoirs journaliers et du cahier d'évaluation que l'élève doit présenter à ses parents pour signature.

Dès le CE2, le cahier de textes ou l'agenda remplacent le cahier de correspondance. Une réunion d'information par classe aura lieu en Septembre et des rencontres parents-enseignants seront programmées dans le courant de l'année.

Garderie du soir (dès le 1er septembre) :

Une garderie fonctionne le soir après la classe sauf le mercredi de 17h30 à 18h30, elle est gratuite, les enfants doivent s'inscrire dès le matin, afin d'assurer le contrôle des présences. D'autre part, nous demandons aux parents d'être ponctuels, le surveillant a aussi des obligations personnelles, qu'il convient de respecter, si des retards venaient à se répéter, nous ne serions plus en mesure d'accueillir l'enfant en garderie.

Entrées et sorties :

Maternelle : Seuls les parents de maternelle pourront accompagner leurs enfants jusque dans la cour ou dans la salle d'accueil quand il pleut.

Primaire : Les parents du primaire laisseront les enfants au portail vert en arrivant par la Route de Toulouse ou aux escaliers sous le bureau de la direction en rentrant par la Rue des Frères.

Manuels et fournitures diverses :

Les manuels sont fournis par l'Ecole, ils doivent être couverts et rendus en bon état en fin d'année. Dans le cas contraire, ils seront facturés. En ce qui concerne les fournitures, elles sont distribuées aux enfants dès les premiers jours, excepté ce qui est indiqué sur la liste ci-jointe.

Il est demandé aux parents de ne pas laisser d'argent, d'objets de valeurs ou dangereux aux enfants.

Il est conseillé de marquer les vêtements et objets personnels, et d'expliquer aux enfants d'être vigilants à leurs affaires, et aux parents d'y veiller, trop de vêtements restent à l'Ecole.

3/Informations et consignes spécifiques en Collège :

A noter : une grande partie des consignes se trouve dans le carnet de correspondance du collège, dans les règles de conduite et de fonctionnement « pour que le collège aille bien ». Il est primordial d'en prendre connaissance et de le signer afin d'y adhérer et de s'engager à le respecter.

Les horaires scolaires : fonction de l'emploi du temps des élèves

Matin : 09h00 - 12h00 ou 12h55

Après-midi : 13h25 ou 14h20 - 17h20

Sortie à 12h le mercredi

Organisation :

5 classes par niveau sauf en 6^{ème} (6 classes).

Pour accompagner le travail et les résultats de leurs enfants, les parents disposent des moyens suivants :

Agenda/cahier de texte de l'élève, le cahier de texte numérique qui ne remplace pas l'agenda de l'élève, les relevés de notes de mi-trimestre, le bulletin de chaque trimestre à conserver soigneusement, le carnet de correspondance, à vérifier régulièrement, les rencontres parents-professeurs individuelles (via le carnet) et collectives (organisées par l'établissement).

Etude du soir :

Elle se déroule de **17h45 à 18h30**, tous les soirs sauf le mercredi, elle est gratuite. Une circulaire sera remise à votre enfant afin de signaler sa présence obligatoire à l'étude, le but étant d'assurer le contrôle des présences. D'autre part, nous demandons aux parents d'être ponctuels, le surveillant a aussi des obligations personnelles, qu'il convient de respecter, si des retards venaient à se répéter, nous ne serions plus en mesure d'accueillir l'enfant en étude.

Entrées et sorties :

La fiche entrée/sortie distribuée dès le 1^{er} jour de cours fixe le cadre des autorisations, qui ne sera effectif qu'après la signature du carnet de correspondance de l'élève.

Afin de récupérer votre enfant, il est demandé à tous les parents de **s'adresser à la Vie Scolaire, et de ne pas entrer et/ou attendre dans la cour de l'établissement.**

Manuels et fournitures :

Les manuels sont fournis par l'établissement, dans les premiers jours de la rentrée, en présence obligatoire de l'élève pour signature de la fiche d'état des livres. Ils doivent être couverts et remis en bon état en fin d'année, les livres non restitués ou détériorés devront être remboursés ou remplacés. A noter, les cahiers de travaux dirigés sont fournis par l'établissement et le montant correspondant est affecté sur la note de frais.

La liste des fournitures sera disponible sur le site www.lasalle-pibrac.fr à partir du 1^{er} juillet 2021.